

COMMUNICATION AU BUREAU DU PROCUREUR DE LA COUR PENALE  
INTERNATIONALE SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE FRANCAISE

En vertu de l'article 42-1 du Statut de Rome

**Référence Affaire auprès de votre Cour : OTP, CR 273/19**

**Adresse mail de la Cour pénale internationale :** otp.informationdesk@icc-cpi.int

**POUR :**

Madame ou Monsieur ....., née le ..... à ..... ,  
de nationalité française, profession : ....., et demeurant  
.....

REQUERANT

**CONCERNANT :**

Situation en République Française et agression ou blessure, ou interpellation ou garde à vue abusive.

**I- FAITS**

Il suit, de tout ce qui précède, que la responsabilité pénale du Président de la République, du premier ministre et du ministre de l'intérieur peut, en l'espèce, être retenue au titre de l'article 28 du Statut.

**C'EST POURQUOI**

Madame ou Monsieur ..... Demande à Madame le Procureur de la Cour pénale internationale de procéder, en application de l'article 42-1 du Statut, à un examen de ma présente communication et me joint à la communication déposée par Monsieur Francis LALANNE le 11 juin 2019 sous le numéro OTP CR 273/19.

SIGNATURE

*Pièces jointes ( Eléments de preuves, photos ou autres et copie de la carte d'identité recto verso) :*